

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP

DOCUMENT AFFICHE DU 21/11/2025 AU 08/12/2025

Nombre de syndics en exercice	:	10+04
Nombre de présents ou représentés	:	09+01
Pour	:	09
Contre	:	00
Abstention	:	00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre à 09h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert Nebon, Président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 06 novembre 2025.

Etaient présents : Claude Nebon, Nathalie Baille, Rémi Queyrel, Jérôme Amouriq, Jean-François Tourres, Joel Reynier (Suppléant),

Était absent : Gaël Pascal

Étaient excusés et représentés : Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq), René Eymery (Pouvoir donné à Claude Nebon), Jean-Pierre Martin (représenté par Robert Nebon)

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

Secrétaire de séance : Claude Nebon,

Objet : Consultation pour l'achat de pièces spéciales hydrauliques lot n°2 attribué à l'entreprise Bayard

Monsieur le Président indique que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis ce matin pour entendre le Directeur faire une lecture détaillée du rapport d'analyses des offres.

Il rappelle que cette consultation comportait 4 lots, dénommés ci-après :

- Le lot n°1 pour l'acier
- le lot n°2 pour la robinetterie
- Le lot n°3 pour la régulation
- Le lot n°4 pour la fonte.

Il rappelle que concernant le lot n°2 une seule offre a été reçue dans les délais.

Par conséquent il n'est donc pas possible de comparer les offres. Toutefois l'offre de la société Bayard étant conforme et inférieure à l'estimation, il a été poursuivi l'examen des critères d'attribution notamment sur la technique, le prix et les délais de livraison.

La société propose une offre de base à 72 069,34 euros HT et une offre de variante à 91 064,55 euros HT.

Au vu des performances des vannes papillons proposées dans la variante et du coût de la vanne annulaire, il est proposé de solliciter l'entreprise pour retirer la vanne annulaire portant le n°31 d'un montant de 18 068,40 euros HT et de la remplacer par une vanne OPAP premium DN 250 PN 40 PFA 40SKG au prix de 4 903,96 euros HT.

En ce sens, un mail d'échange a été adressé à la société Bayard le 17/11/2025 sollicitant une nouvelle offre et un nouvel acte d'engagement.

Le 18/11/2025, la société Bayard transmettait un nouveau devis et un nouvel acte d'engagement pour la somme de 75 523,92 euros HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à la majorité des membres présents et représentés décide de :

- Valide l'offre présentée par la société Bayard pour le lot n°2 située ZI 4 Avenue Lionel Terray 69330 Meyzieu – Siret 316 322 595 00035 pour un montant de 75 523,92 euros HT soit 90 628,70 euros TTC, comme devant être rendue titulaire de ce marché pour la robinetterie.
- Donner tout pouvoir au Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émarginement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Claude Nebon



Certifiée et rendue exécutoire,
Après affichage
Le Président
Robert Nebon

